



Loi fédérale sur la protection de la population
et sur la protection civile (LPPCi)
du 4 octobre 2002

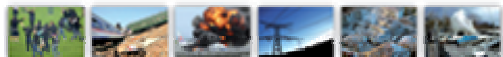


Loi sur la protection de la population (LProP)
du 23 novembre 2004

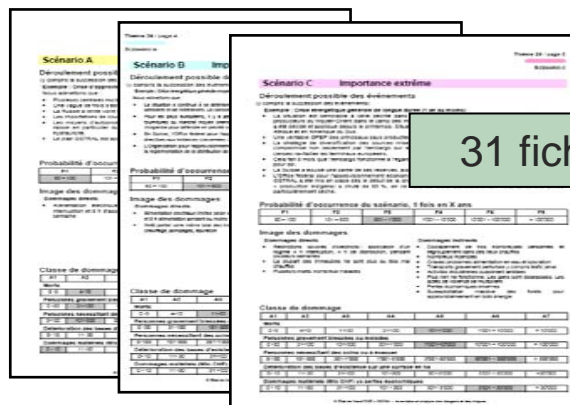
Règlement sur l'organisation et la coordination des
Secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe
(RORCA)
du 5 juillet 2006

Programme de législature 07-12, item 13:

13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements • Réaliser la carte des dangers naturels
-----------	--	--



Analyse des dangers et des risques



De l'analyse aux plans de coordination...

- ⇒ Dangers naturels
- ⇒ Dangers techniques
- ⇒ Dangers de société

Plans de
coordination pour
l'intervention au
niveau cantonal
et régional